NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/PRST/1995/29 30 mai 1995 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3541e séance du Conseil de sécurité, le 30 mai 1995, concernant l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

"Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

'Comme on le sait, il est dit au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1995/398) que, bien que la situation dans le secteur Israël-Syrie soit demeurée calme, il n'en reste pas moins que la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.'

Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité."
